

La véritable histoire des 40 heures

PIERRE REME

ENTRE 1936 et 1981, plus d'un point commun. En chassant Giscard le 10 mai, les travailleurs se sont saisis de ce qu'ils avaient sous la main pour en finir avec les responsables du chômage et de l'austérité ; pour imposer l'unité contre la droite. De même, en 1936, ce n'est pas le programme de rassemblement de front populaire qui entraînait les travailleurs. Ils voulaient l'unité contre l'austérité et le chômage que les gouvernements de droite organisaient depuis la crise de 1929-1930 (à partir de 1931 en France). La réalisation de l'unité entre organisations ouvrières (pacte PC-PS, fusion CGT, etc.) eut alors sa propre dynamique : victoire électorale du 26 avril et du 4 mai 1936, grève générale à partir de fin mai et en juin.

Les directions réformistes firent échouer cette montée des masses ; ce fut une « révolution manquée ». Il en resta, cependant, des « conquêtes sociales » : congés payés, délégués du personnel, semaine de quarante heures en cinq jours. Celles-ci, malgré le régime de Vichy et les années d'occupation, ne disparurent pas : elles furent rétablies dès la Libération, du moins dans les textes de loi, parce que les travailleurs y tenaient, même neuf ans après 1936. Et voilà qu'en 1981, le CNPF « négocie » avec les directions syndicales pour obtenir la liquidation des acquis de 1936 sur la semaine de quarante heures et l'ensemble des garanties que celle-ci comporte pour la classe ouvrière. Se souvient-on assez que Ceyrac, depuis 1975, réclamait de telles mesures à son « cher » Giscard ? Après l'élection d'une majorité PS-PC à l'Assemblée, après la victoire de Mitterrand, une telle situation peut sembler totalement paradoxale. Dans cette bataille, la confusion est entretenue volontairement par les principaux responsables, en particulier les dirigeants du patronat. Mais les directions syndicales elles-mêmes semblent, en fait, prêtes à revenir sur une grande partie des acquis de 1936. Dans cette bataille, tous les arguments sont bons. Depuis « les nécessités de la concurrence internationale » jusqu'à une totale falsification de la façon dont la question des quarante heures s'est posée en 1936.

Pendant que les débats ont lieu, dans les entreprises, les syndicats et au Parlement, c'est le bon moment pour revenir sur l'origine de la loi des quarante

heures, les luttes qui l'ont rendue possible et ont marqué son histoire.

Congés payés et semaine de quarante heures : ces deux acquis, les plus marquants des grèves de Juin 1936, ne sont pas inscrits au programme du Front populaire. Imposée par la lutte des masses, la semaine de quarante heures fut attaquée par la bourgeoisie au cours des deux ans qui suivirent. C'est fin 1938 que furent imposées des mesures permettant de tourner la loi, après une grève générale ratée. A retracer ces deux années de luttes, une réalité saute aux yeux : les arguments de la bourgeoisie en 1981 sont à peu près les mêmes qu'il y a quarante-cinq ans ; et la tactique des dirigeants réformistes a peu varié...

Dans le plan de Jouhaux

Première constatation : la revendication de la semaine de quarante heures est en elle-même d'origine réformiste. Elle fut en particulier élaborée par le Bureau international du travail (BIT) (1) auquel participait activement le secrétaire de la CGT française (2), Léon Jouhaux. La crise, commencée en 1929 aux Etats-Unis, se généralisait et s'approfondissait, appe-

1. BIT : Bureau international du travail. Institution créée à l'issue de la guerre de 1914-18 pour permettre une collaboration de classes à l'échelle internationale : les divers pays y sont représentés par des personnalités (syndicalistes, ouvriers, patrons, fonctionnaires gouvernementaux). Lors de la création de l'ONU, l'OIT (Organisation internationale du travail) et le BIT conservèrent leur siège à Genève, comme l'ancienne Société des nations. Jouhaux et le socialiste français Albert Thomas jouèrent un rôle très important dans la création du BIT.

2. De 1921 à 1935, le mouvement ouvrier français est scissionné en deux organisations : la CGT réformiste et la CGTU (CGT unitaire), rapidement dominée par le PC. La scission avait fait chuter les effectifs de deux millions à sept cent mille, répartis à peu près également entre les deux organisations. En 1930, le rapport de forces était bien différent : depuis 1928, la ligne ultra gauche du PC avait fait tomber les effectifs de la CGTU tandis que la CGT comptait plus de sept cent mille adhérents, dont la moitié parmi les fonctionnaires (80 % des instituteurs y sont syndiqués contre 60 % des métallos). La réunification syndicale eut lieu en 1935.

lant de façon urgente des réponses au chômage. Donnons quelques exemples :

● L'American Federation of Labour (AFL, le syndicat américain) publiait en 1933 un article qui défendait l'idée de la répartition du travail entre tous les bras disponibles : « Si la semaine de travail était universellement réduite à trente heures au lieu de quarante-deux heures, 23 millions de personnes seraient employées et fourniraient sept cents millions d'heures de travail. Cela donnerait du travail à 6 millions de chômeurs et laisserait 1.7 millions de sans-travail. La semaine de vingt-huit heures donnerait du travail à tout le monde. » Il y avait 8 millions de chômeurs aux USA...

● Au BIT, la même année, un rapport officiel envisageait la semaine de quarante heures comme un « moyen de redistribuer l'emploi au plus grand nombre de travailleurs possible. (...) La proposition d'envisager une réduction de la durée du travail n'est motivée ni par la durée excessive de la semaine de quarante-huit heures ni par le fait qu'elle impose une trop grande fatigue au travailleur ou le prive de loisirs raisonnables. Elle a été formulée pour prévenir le chômage et y remédier. »

C'est au nom d'un projet « d'harmonie sociale » que la Fédération syndicale internationale (FSI) (4), organisation réformatrice, adoptait en 1932, au nom de vingt-cinq millions de chômeurs, un projet comportant notamment la semaine de quarante heures et des réformes de structures destinées à faire de l'Europe une unité économique dirigée. Ce projet actualisait, face à la crise économique, le chapitre XIII du Traité de Versailles entre puissances impérialistes à la fin de la guerre de 1914-1918 : pour opposer des perspectives « humanistes » à la révolution soviétique, les dirigeants bourgeois et réformatrices avaient en effet affirmé leur volonté de réaliser « une réglementation des heures de travail, une garantie d'emploi et du salaire », etc.

4. FSI : Fédération syndicale internationale, réformatrice, est opposée à l'ISR (Internationale syndicale rouge). En 1935, le rapport de forces est le suivant : l'ISR ne compte que deux cent mille membres hors des effectifs des syndicats de l'URSS et de la CGTU française ; la FSI compte environ neuf millions d'adhérents répartis entre vingt-huit pays.

En 1932, en écho aux perspectives internationales de la FSI et du BIT, Jouhaux fit adopter par la CGT la revendication des quarante heures : elle devint ainsi un thème de meetings, de campagnes de presse. Ainsi trouve-t-on dans LE PEUPLE du 15 décembre 1932 ce calcul précis : la CGT espère que l'introduction de la semaine de quarante heures permettra de rembourser 276 000 chômeurs. Ce chiffre, notons-le, correspond à peu près à celui des « chômeurs secourus » cette année-là. Jouhaux espère, à ce moment, profiter de la venue au pouvoir d'un gouvernement radical et d'une reprise économique même brève... Il désamorce aussi, au sein de la CGT, les critiques de ceux qui lui reprochaient de tout attendre de l'intervention gouvernementale ou de la législation internationale. « On a souvent réclamé de l'activité (...), déclare-t-il au CCN (comité confédéral national) du 6 octobre 1932. Voilà l'occasion de la déployer. La semaine de quarante heures est maintenant dans l'esprit des travailleurs. Les amener à l'imposer sera inscrire dans l'histoire du travail une date qui fera honneur à la CGT. »

Dès août 1933, marquant bien quelle est sa véritable orientation, Jouhaux salue comme un encouragement les premières réalisations du New Deal (5) aux USA : « Le président Roosevelt a admis que la solution à la crise doit être cherchée dans l'augmentation de la puissance de consommation, la réduction de la durée du travail et l'établissement de salaires minimums vitaux. » (LE PEUPLE, 8 août 1933)

Le nombre des « chômeurs secourus » est passé de 9 000 en 1929 à 273 000 en 1932 et à 425 000 en 1935. Ces chiffres officiels sont très au-dessous de la vérité : il devait y avoir près d'un million de chômeurs environ et un autre million frappé par le chômage partiel. Le nombre de travailleurs dans les établissements de plus de cent salariés avait diminué de 24 % entre 1930 et 1936. La CGT chercha à répondre à cette situation en proposant un « plan » : une nécessaire direction de l'économie, des nationalisations (crédit et certaines industries clefs), la semaine de quarante heures « qui redistribuera le travail disponible, diminuera le nombre des chômeurs, provoquera une reprise de la consommation ». Cette perspective est adoptée par le congrès confédéral de 1935.

Tout en préparant la fusion entre CGT et CGTU, Jouhaux espère faire adopter le programme du syndicat ouvrier unifié par les trois partis du « rassemblement populaire ». Mais l'idée de planification économique concertée semblait trop dirigiste à Léon Blum et à la majorité de la SFIO. Les projets de nationalisation, pourtant bien limités, étaient refusés par les radicaux et par le PC — qui craignait d'effrayer la bourgeoisie. Quant aux quarante heures, elles furent inscrites dans la plate-forme d'action commune du PS et du PC publiée dans LE POPULAIRE du 23 septembre 1935. Sur demande des radicaux, elle ne fut pas incluse dans le programme du Front populaire, qui se contentait de mentionner « la réduction de la semaine de travail sans réduction du salaire hebdomadaire ».

5. New Deal : nom de la politique de Roosevelt et du Parti démocrate pour relancer l'économie américaine engluée dans la crise de 1929.

La grève de Juin 36 impose les 40 heures

En Juin 36, les masses en grève ne sont pas allées demander aux radicaux de choisir leurs revendications. Mais Blum et Jouhaux n'en sont pas moins surpris par l'ampleur et la progression rapide du mouvement : dans la seule région parisienne, le nombre des grévistes passe de 65 000 le 29 mai à un million le 4 juin. Face à ces grèves avec occupation qui jettent la panique dans les rangs de la bourgeoisie, les soucis des « politiques » et des « syndicalistes » sont les mêmes : contrôler le mouvement. Jouhaux multiplie articles et déclarations pour présenter les revendications comme si elles avaient toutes été élaborées par la CGT (6). Les accords Matignon enregistrent le principe d'une loi des 40 heures. Celle-ci est votée au Parlement dans le courant du mois, les décrets d'application étant repoussés à novembre. Le 8 juin, après la signature des accords Matignon, il intervient à la radio : « *La victoire (...) consacre le début d'une ère nouvelle entre les deux grandes forces économiques organisées dans le pays (...) Cela démontre péremptoirement qu'il n'est pas nécessaire de réaliser l'Etat totalitaire, autoritaire, pour l'élévation de la classe ouvrière à son rôle de collaboratrice dans l'économie nationale ; le fonctionnement régulier et l'élévation de la démocratie le permettent.* »

Pour les travailleurs, 40 heures payées 48 pour tous signifiait :

— un salaire complet pour tous ceux et celles que frappait le chômage technique ;

— deux jours de repos par semaine selon le principe des 5 x 8, soit un jour de travail de moins sans perte de salaire.

Tous attendaient de l'application des 40 heures une diminution du chômage grâce à des embauches : la plupart des conventions collectives ne contenaient-elles pas des clauses contrôlant les investissements en machines, interdisant les salaires aux pièces et les primes au rendement, limitant étroitement le travail de nuit ?

A un moment où les ouvriers refusaient de faire des heures supplémentaires et où le mouvement de syndicalisation était en plein essor, personne n'osait mettre directement en cause le principe voté dans la loi des 40 heures sous la pression des grèves. Mais, à l'automne se déroulait une négociation sur les condi-

6. Dans une interview du 6 juin 1936 à l'usage du public américain, Jouhaux tient à préciser que « ces revendications sont celles que l'AFL avait fait voter et sur lesquelles le président Roosevelt lui a donné satisfaction »... Il souligne que « les grèves qui se déroulent en France ne sont ni politiques ni insurrectionnelles. Elles sont strictement corporatives ». Leur objectif, c'est obtenir :

— le rajustement des salaires diminués plusieurs fois par les patrons au cours de la crise ;
— des congés payés, au minimum de quinze jours par an ;
— la semaine de quarante heures pour permettre le réemploi d'un plus grand nombre de chômeurs ; la garantie de la stabilité d'emploi par l'application généralisée d'un contrat collectif.

tions d'application de la loi. Le récit, fait par René Belin, membre du bureau confédéral de la CGT (7) est tout à fait révélateur : « *Le 3 novembre 1936, Léon Jouhaux, accompagné du bureau de la CGT et du bureau de la fédération des métaux (dirigée par le PC, NDLR), est reçu à l'hôtel Matignon par Léon Blum qu'assistent les trois ministres d'Etat (...). Au programme de la rencontre, l'étude du rythme d'application des 40 heures. Il n'y avait eu ni à la CGT, ni au ministère du Travail d'étude sur la question. Le chiffre de 40 heures avait été lancé parce qu'il sonnait bien et qu'il était propre à figurer dans un slogan. (sic !) Mais, entre la revendication brute et l'application, il pouvait, il devait s'insérer des nuances. On ne pouvait pas appliquer les mêmes règles au mineur au puddleur, au verrier et à l'huissier du ministère. Comment procéderait-on dans les usines à feu continu où le régime des trois-huit s'accommodait à merveille des 48 heures hebdomadaires ? (resic !).*

« *Fallait-il imposer la même durée de travail aux professions qui trouvaient fort difficilement la main-d'œuvre de qualité dont elles avaient besoin ? On se réunit à Matignon pour mettre au point le décret relatif à la métallurgie. Aucune ligne de conduite n'avait été au préalable définie du côté syndical. Je proposais la solution suivante :*

— 1. appliquer la loi immédiatement pour ce qui concernait le salaire horaire (majoration de 20 %) ;

— 2. prévoir une dérogation immédiate de huit heures supplémentaires par semaine et sans majoration ;

— 3. selon un rythme à déterminer selon la conjoncture générale et celle des diverses branches professionnelles, réduire progressivement la dérogation à 6 heures, 4 heures, 2 heures.

« *Léon Blum interrogea les ministres présents. Tous acquiescèrent. Etait-ce l'issue ? Puis il se tourna vers Jouhaux qui dit : "Non ! Les quarante heures pour tout le monde et tout de suite !" Léon Blum leva les bras au ciel, soupira ; son regard fit le tour de l'assistance soudain devenue muette. "Bien, dit Blum, allons-y : les quarante heures pour tous et tout de suite !" »*

Ce récit, qui démontre nettement quel était le rapport de forces en novembre 1936, appelle une explication. Jouhaux, qui se montre nettement plus radical que ses camarades, y compris ceux du PC, serait-il en quoi que ce soit irréaliste ou « extrémiste » ? En fait, on peut recenser trois sortes de causes à son attitude. Sur le plan international, il a le projet de généraliser la semaine de 40 heures, déjà adoptée aux USA (New Deal). Sur le plan national, le niveau des grèves est très élevé : dès le retour des vacances, une vague de grèves a exprimé le mécontentement devant les hausses de prix, qui font perdre une grosse part du gain de pouvoir d'achat de juin, et devant l'obstruction patronale (mises à pied de délégués, exclusions d'ouvriers particulièrement remarqués...). Sur le plan politique, Jouhaux n'était pas satisfait des résultats des grèves de juin 1935 ni des projets de Blum : il pense que toutes

7. René Belin, ancien dirigeant de la CGT avant la fusion de 1936, fut un leader de l'aile droite de la CGT unifiée ; il défendit ensuite la Charte du travail de Vichy. Son témoignage est rapporté par Georges Lefranc dans son HISTOIRE DU FRONT POPULAIRE (page 211).

les « mesures de meilleure répartition du revenu » ne valent pas grand-chose si elles ne sont pas accompagnées de transformations plus importantes, « de véritables réformes de structures » (8). Sans elles, en effet, comment organiser « une véritable économie dirigée », seul moyen pour parvenir à « une stabilité et une sécurité dans une organisation rationnelle visant à satisfaire les besoins de la collectivité » (9). Les 40 heures payées 48 avec embauches sont un pas vers ces « réformes de structures », tout pousse donc Jouhaux à faire profiter les travailleurs français d'un « vrai changement ». Et le rapport de forces est tel que personne ne contredit le secrétaire de la CGT.

La contre-attaque des patrons

Blum, le PS et le PC ont laissé les entreprises aux mains des patrons. Ces derniers réaffirment leur place dans la société. C.-J. Gignoux, qui devint président de la CGPF (ancêtre du CNPF) à partir de l'été 1936, publie une brochure intitulée PATRONS, SOYEZ DES PATRONS : « *La fonction patronale n'est ni la consécration d'un privilège ni une institution de droit divin. Ses attributs se déduisent de leur seule utilité : le droit au profit, parce qu'il permet l'épargne et par elle l'amortissement du capital engagé ; l'autorité, parce que le bon rendement d'une affaire exige qu'elle ait un chef capable de maintenir chacun et chaque chose à leur place.* »

Ce ne sont là, en rien, des paroles en l'air. De 1930 à 1938, à cause de la crise puis de la mobilisation populaire de 1936, le patronat s'est refusé à investir. Sauvy avance le chiffre de 36 milliards de francs d'investissements en 1930 et, pour 1938, celui

8. La plate-forme présentée par les délégués de la CGT et soutenue par ceux de la SFIO comporte la nationalisation des chemins de fer, des assurances, des mines et des sociétés de distribution électrique, l'organisation nationale du crédit et le contrôle des banques, le contrôle du Comité des forges et des industries clefs pour déterminer les prix industriels de base.

9. Expressions utilisées par Jouhaux pour présenter le Plan de la CGT en février 1934.

de huit milliards (en francs constants). En revanche, dès le lendemain de l'annonce des décrets du gouvernement Reynaud, qui, en novembre 1938, ont annulé « le carcan de la semaine des 40 heures », les affaires reprennent : tous les groupes industriels augmentent leurs activités dans les mois suivants, avant même que les dépenses d'armement servent elles-mêmes de principal moteur ; citons, par exemple, le textile (+ 17 %), le bâtiment (+ 21 %), la métallurgie (+ 27 %), les mines (+ 8 %), etc. Dès la fin 1937, le grand patronat sentait l'heure venue de provoquer la fin de la « majorité de gauche » à l'Assemblée, la rupture du Front populaire. L'affaire se résolut avec l'échec de la grève générale de novembre 1938, dirigée contre la remise en cause de la semaine des 40 heures.

Le patronat n'avait cependant pas attendu cet échec ouvrier et le renversement de majorité parlementaire pour agir. Il ne s'est pas contenté de geler les investissements et de faire dans la presse des campagnes contre « la semaine des deux dimanches ». Dès septembre-octobre 1936, les travailleurs ont eu devant eux un patronat de combat, dans un certain nombre d'usines tout au moins. Prenons quelques exemples (11). A Renault-Billancourt, où la CGT a enfin réussi à s'implanter et à s'exprimer à partir de Juin 1936. Des embauches sont rendues nécessaires à cause de la diminution du temps de travail. Grâce à des officines liées à des partis d'extrême droite, la direction sélectionne et peut organiser 2000 salariés au sein de syndicats professionnels ; dès l'hiver 1937-38 les journaux cégétistes furent de nouveau interdits dans l'enceinte de l'usine, la vente des timbres syndicaux n'est plus tolérée dans les vestiaires, les militants sont souvent déplacés d'un atelier à l'autre. Le bain Renault existe toujours. Pourtant, la CGT avait rassemblé 86 % des voix et organisé 20 000 adhérents. Mais les attaques contre le pouvoir d'achat et l'absence de riposte syndicale efficace avaient créé un climat de lassitude facilitant les manœuvres d'une direction qu'on ne s'étonnera pas de voir, quelques années plus tard, tout parier sur le Reich hitlérien.

Autre exemple, à Grenoble. Dès le début 1937, les organisations patronales, particulièrement combatives, conseillent à leurs adhérents de ne plus respecter les conventions collectives. Leur but sera atteint : ils poussent ainsi les ouvriers à risquer la grève, puis les patrons Lockoutent et réembauchent en éliminant les syndicalistes. Pour ne pas « s'aliéner le patronat » le gouvernement laisse faire ; quand il ne va pas jusqu'à réprimer les grèves : en décembre 1937, par exemple, il a fallu un débrayage de 30 000 travailleurs de la zone de Colombes-Argenteuil-Bezons pour protéger la grève de l'usine Goodrich, que le ministre de l'Intérieur, Max Dormoy, voulait briser, et où il avait envoyé un détachement de six cents gardes mobiles...

Ces quelques cas montrent bien les conditions de mobilisation ouvrière durant les mois et les deux années qui suivirent Juin 36. Malgré l'attitude ambiguë

11. Se reporter à LA DEFAITE DU FRONT POPULAIRE, Guy Boudé, édition F. Maspero.

ou traître du gouvernement, le mouvement ouvrier avait acquis une force considérable : inférieur à 10 % fin 1935, le taux de syndiqués est de 50 % en 1937 (66 % dans les services, 52 % dans les industries et les mines...); dans la métallurgie, au moment du congrès de fusion (du 26 au 28 novembre 1936), il apparaissait que les effectifs sont passés de 40 000 à l'automne 1935 à 700 000. La politisation, elle aussi, est impressionnante : sur les 20 000 syndiqués de Renault en 1936, 6000 ont la carte du PC. Il n'y avait que quelques centaines de syndiqués en 1935. A Longwy, au lieu de 300 syndiqués, en majorité « confédérés », en 1935 on en compte 14 000 en 1936, à 95 % « unitaires ».

En fait, ces données chiffrées expriment une formidable poussée en avant en Juin 1936, encore encouragée par les acquis de la grande grève. Les augmentations de salaires ont été vite reprises ; mais on travaille 40 heures payées 48, avec deux jours de repos par semaine, les salaires aux cadences et les primes au rendement ont été interdits dans la plupart des conventions collectives ; et pour faire respecter les nouveaux droits, on a élu des délégués du personnel : la plupart du temps, ceux que le patronat considère comme des « grandes gueules » parce qu'ils tiennent tête à l'encadrement.

On comprend bien que le souci du patronat, avant toute politique d'investissement, ait été de savoir « qui commande l'usine ». Il a joué d'attaques locales et de pressions nationales, jusqu'à obtenir un renversement clairement compris par tous, fixant un nouveau rapport de forces. Telle était la remise en cause de la semaine des 40 heures : en définissant autrement le cadre de travail légal, les décrets Sauvy-Reynaud ôtaient aux délégués la référence légale sur laquelle ils s'appuyaient pour justifier les conventions collectives ; comment s'opposer au salaire au pièce quand il est imposé de faire 48 heures sans aucune majoration d'heures supplémentaires si le patron l'exige ?

Il vaut la peine de rappeler, ici, les déclarations par lesquelles Paul Reynaud, ministres des Finances mais vrai patron du gouvernement, annonçait les décrets : « *Le régime capitaliste étant ce qu'il est, pour qu'il fonctionne, il faut obéir à ses lois. Ses lois c'est le profit, c'est le risque individuel, c'est la liberté des marchés, c'est le stimulant de la concurrence. Le risque et le profit sont liés (...) On n'est pas encore arrivé à faire fonctionner le régime capitaliste à perte. (...) Les prix étant libérés, le crédit étant abondant, la machine économique va pouvoir repartir. Le seul frein qui reste à desserrer, pour être sûr du succès, ce sont les entraves légales ou administratives au régime du travail. Il ne faut pas quand la demande va croître, que des obstacles brisent son élan... Ce sont des actes que vous voulez... Ils sont accomplis. Je vous annonce qu'en France la semaine des deux dimanches a cessé d'exister.* »

Prononcées le 14 novembre, ces paroles s'accompagnaient de mesures immédiates, de l'annonce de 40 000 suppressions de postes à la SNCF, etc. Dès le lendemain, l'or rentre, les rentes boursières s'élèvent. Le patronat a été entendu. Et Sauvy peut conclure, assez cyniquement, que « *toutes ces réussites peuvent être attribuées à la reconnaissance du "mur d'argent"* ».

Et, il est vrai que ce gouvernement, élu par une majorité de droite formée d'une grande partie des radicaux, a répondu aux exigences déjà nettement formulées par le patronat ; il est aussi vrai qu'il a réussi à briser la réaction ouvrière qui a suivi l'annonce des décrets, alors que beaucoup d'hommes de droite craignaient qu'il soit obligé de reculer devant la mobilisation ouvrière.

Les responsables de l'échec

Il a donc fallu plus de deux ans pour que la bourgeoisie reprenne le contrôle de la situation. Ce n'était pas gagné d'avance pour elle. Pas plus que la victoire de Paul Reynaud, en novembre 1938, n'était gagnée d'avance, compte tenu des capacités de luttes des travailleurs.

Ce sont les dirigeants ouvriers, les Jouhaux ou Frachor au premier chef, ainsi que les dirigeants du PC et du PS, qui portent la responsabilité de l'échec des luttes qui durèrent de Juin 36 à novembre 1938. A aucun moment, en effet, ils n'ont voulu aller de l'avant et rompre l'alliance de collaboration de classes avec le Parti radical, parti de la grande bourgeoisie française elle-même alliée à la grande bourgeoisie anglaise. De l'acceptation de ce cadre de collaboration de classes, tout découle : la non-intervention en Espagne, qui permit à Franco et Hitler de vaincre les ouvriers espagnols, jusqu'aux revendications ouvrières, qui ne pouvaient se réaliser durablement qu'en prenant les moyens préconisés par les marxistes révolutionnaires.

En 1938, comme en 1936, les directions ouvrières ont recherché une stabilité dans la collaboration de classes. Elles ont voulu, pouvait écrire Pierre Naville, « *transformer une grève de classe contre le renforcement de l'exploitation capitaliste en une débonnaire démonstration de mauvaise volonté contre le faux-frère Daladier* » (12). (Daladier était un dirigeant radical, chef du gouvernement où siégeait P. Reynaud.) Les faits donnent raison à Naville. En voici un résumé accablant.

A l'annonce des décrets Reynaud, le 14 novembre, le congrès de la CGT est réuni à Nantes. Son ordre du jour n'est pas changé pour autant. Une motion est déposée pour déclarer que « *la classe ouvrière est prête à faire l'effort de redressement économique nécessaire, mais ne saurait accepter une politique de régression sociale* ». Cependant, des interventions ont lieu, en particulier, pour défendre les « cinq-huit ». L'idée d'une grève générale commence à planer sur la salle du congrès. Les délégués se séparent sans avoir rien décidé. Pourtant, à Paris, des grèves démarrent ; l'agitation s'étend à Rouen, dans le Nord, à Bordeaux, Nantes ; l'usine Renault est occupée le 23 et les ou-

12. L'ENTRE-DEUX GUERRES, recueil de textes de Pierre Naville, EDI. Le passage cité est tiré d'un article de LA LUTTE OUVRIÈRE du 2 décembre 1938.

vriers affrontent, seuls, une centaine de détachements de gardes mobiles. Les directions ouvrières ne distribuent aucun tract pour appeler à la solidarité. Réunie le 25 novembre, la CA de la CGT appelle à une grève générale pour le 30 novembre ; elle devrait être limitée à 24 heures, sans occupation, avec pour seul objectif l'abrogation des décrets-lois, sans aucune autre revendication ou allusion politique. Dès le 26, le gouvernement réagit par des décrets de réquisition des cheminots et des fonctionnaires. Intimidations et directives syndicales modérées se complètent : le gouvernement met à profit les cinq jours de délais que lui laisse la CA de la CGT, qui avait semble-t-il l'espoir de parvenir à une conciliation. Les résultats sont là : « *Un ample mouvement désarticulé et sans lendemain étant donné la tactique des dirigeants* » écrit Naville. La participation est, en effet, très faible. La bourgeoisie met cet échec à profit, le gouvernement réprime les syndicalistes ; les patrons chassent les « meneurs » (13).

Tirant les leçons de l'échec de la grève du 30 novembre, Léon Trotsky insistait, le 18 décembre 1938, sur deux idées : « *Les ouvriers français avaient passé récemment par un tumultueux mouvement gréviste avec occupation des usines. L'étape suivante ne pouvait être pour eux qu'une véritable grève générale révolutionnaire qui mit à l'ordre du jour la conquête du pouvoir.* (14) » Autrement dit : il restait, en refusant les attaques bourgeoises, à se lier aux luttes qui éclataient contre les décrets Reynaud, à appeler à la solidarité et à présenter la perspective de la grève générale comme visant à en finir avec toutes les mesures anti-ouvrière des radicaux. « *Les ouvriers, écrit Trotsky, ne reconnaissent pas l'ennemi, car il était déguisé en ami. Quand on lutte pour le pouvoir, il faut en outre des ins-*

13. Le livre de Guy Boudé, déjà cité, donne un tableau assez détaillé de cette répression, par région et usine. Mille fonctionnaires sont suspendus. Trois mille licenciements sont décidés chez Dewoitine à Toulouse, industrie nationalisée. Deux cent vingt-sept suspensions dans les transports en commun de la région parisienne... Des arrestations de militants qui avaient désobéi aux ordres de réquisition sont effectuées, etc.

14. LE MOUVEMENT COMMUNISTE EN FRANCE, page 602 et suivantes.

truments de combat, le parti, les syndicats, les soviets. Ces instruments ont été enlevés aux ouvriers, car les chefs des organisations ouvrières ont construit un rempart autour du pouvoir bourgeois afin de le masquer, de le rendre méconnaissable et invulnérable. » Autrement dit, c'est la domination des réformistes qui explique que la poussée révolutionnaire de Juin 1936 n'ait pas débouché victorieusement.

Trente-cinq heures : agir pour assurer la victoire

On a vu comment, de 1936 à 1938, la loi des quarante heures par semaine s'est appliquée. Et comment elle a été annulée par les décrets Reynaud-Sauvy. Ce recul des conquêtes de Juin 36 n'a qu'une seule explication : les directions ouvrières majoritaires ont plié devant le grand patronat, le laissant maître des grandes entreprises, se refusant à s'attaquer au sacro-saint droit de propriété. Concilier intérêts de la bourgeoisie et revendications ouvrières ne produit que reculs et échecs. Cela reste vrai. Car, de 1936 à 1981, les réformistes restent égaux à eux-mêmes. L'histoire des quarante heures, qui se confond avec celle de la classe ouvrière de 1945 à aujourd'hui, le montre nettement.

A la Libération, la classe ouvrière veut retrouver les acquis de 1936. Le gouvernement ne peut donc éviter de rétablir la loi des quarante heures. Mais c'est dans le cadre du « produire d'abord » et de « l'union nationale » : au sein de l'alliance entre le PC, le PS, les gaullistes et les démocrates chrétiens. La direction du PCF se voyant allouer le travail de mobilisation des travailleurs pour « la grandeur de la France ».

Au nom de l'idéologie du « plan », et pour donner les garanties que demandaient les USA avant de fournir une aide économique, les longues journées de travail et les cadences infernales sont à l'ordre du jour. Le PC tient son rôle : le ministre Ambroise Croizat présente une loi pour les quarante heures qui comporte la possibilité de vingt heures supplémentaires par semaine. Marius Patinaud, membre lui aussi du PC et secrétaire d'Etat, signe une circulaire où il affirme que « *en règle générale, la durée hebdomadaire du travail doit excéder de huit heures la durée normale* ». Au même moment, tant dans la VIE OUVRIÈRE que dans L'HUMANITE, une campagne est faite en faveur des salaires aux pièces, « *facteur d'émulation* » et « *bon moyen pour compléter les salaires* »... qui sont en vérité très bas parce que le PC et le PS n'ont pas voulu prendre le contrôle des circuits de distribution et des usines. Dès qu'ils ne sont plus indispensables, la bourgeoisie se débarrasse des ministres communistes. Les conditions d'exploitation de la classe ouvrière ont été réunies, qui permettent le redémarrage des profits capitalistes.

Avec l'instauration de la V^e République en 1958, les objectifs gouvernementaux sont dominés par un effort, au service du capital financier, pour parvenir à faire émerger des « multinationales à la française ». En même temps, grâce aux longues semaines de travail, l'accumulation des profits est énorme : la productivité, au début des années soixante, est le double

de celle des années trente... Cependant, la revendication du mouvement ouvrier reste « *le retour aux quarante heures progressivement* ». Une brochure du PCI, la section française de la IV^e Internationale, permet, en 1961, de bien saisir la gravité d'un tel retard des revendications ouvrières sur la situation réelle : dans APRES DE GAULLE, QUOI ?, on peut lire en effet cette explication : « *Il faut se préserver contre la menace du chômage par la limitation de la semaine de travail à trente-cinq heures, en raison de l'accroissement de la productivité* ». Il est trop facile, aujourd'hui, de demander qui avait alors raison. Qui disait la vérité sur les combats auxquels devaient se préparer les travailleurs.

Dans l'histoire des conditions d'exploitation de la classe ouvrière, Mai 68 restera comme l'exemple d'une grève massive et puissante qui, hormis une progression des droits syndicaux, n'a donné aucun acquis nouveau aux travailleurs. La raison en est simple : les réformistes ne voulaient pas l'effondrement du pouvoir bourgeois sous les coups de la mobilisation populaire. Mais cela les a amenés très loin : durant les négociations de Grenelle, alors qu'il y avait trois fois

plus de grévistes qu'en Juin 36, ils n'ont même pas exigé le retour immédiat aux quarante heures et un calendrier vers les trente-cinq heures ; ni non plus l'échelle mobile des salaires. Cette politique des directions majoritaires de la classe ouvrière s'est payée très cher au moment où allait prendre fin la phase d'expansion de l'économie capitaliste. On peut d'ailleurs rappeler que, jusqu'en 1977, les directions du PC et du PS combattaient contre la revendication des trente-cinq heures, qu'ils jugeaient excessive. Le Programme commun ne prévoyait qu'un « retour progressif aux quarante heures », alors que cette revendication avait pu être réalisée, durant deux ans, de 1936 à 1938.

Nous sommes de nouveau au pied du mur : la défaite de Giscard donne toute leur actualité aux revendications ouvrières pour ne pas subir la crise, le chômage et l'austérité. La campagne de Mitterrand s'est faite sous le signe de la lutte contre le chômage et les trente-cinq heures. Il nous faut donc nous souvenir des leçons du passé, et en particulier de celles de 1936 à 1938, pour ne pas laisser faire les mêmes erreurs, concéder les mêmes abandons qui ont laissé les patrons maîtres du jeu. ■

Les décrets organisant la semaine de 40 heures

- 40 heures de travail effectif par semaine (38 h 40 dans les mines) payées 48 heures.
- Plusieurs possibilités de répartition, sans excéder les 40 heures : 6 heures 40 par jour ouvrable, ou 8 heures sur cinq jours, ou des horaires différents selon les jours sans jamais dépasser 8 heures par jour.
- Dans chaque branche certains emplois spécifiques comportent le droit de 15 minutes à deux heures supplémentaires par jour.
- La possibilité d'effectuer deux heures supplémentaires par jour pour travaux urgents n'excède jamais 75 heures par an ; et la procédure pour l'obtenir est dissuasive pour les patrons.
- Dans les mines et les chemins de fer, la limite globale est de 60 heures par an.

Décrets de 1938 Contre la semaine de 40 heures

CEUX DE DALADIER (MAI-JUIN 1938)

- Simplification des procédures pour la récupération des heures perdues et pour les heures supplémentaires
- Possibilité d'augmenter d'une heure par jour la durée du travail
- Dérégulations au système des 5 x 8.

CEUX DE SAUVY-REYNAUD (NOVEMBRE 1938)

- Dans la limite des 50 heures par semaine, simple préavis envoyé à l'inspecteur du Travail, sans avoir besoin de donner de motifs.
- Au-delà de 50 heures, il faut une autorisation.
- La majoration des heures supplémentaires est diminuée.
- La semaine de travail est fixée à 5 jours et demi ou six jours.
- Le salaire aux pièces est rétabli.

CEUX DE MARS 1939

- La majoration pour heures supplémentaires est supprimée de la 41^e à 45^e heure.
- Dans les services publics, la durée légale du travail est portée à 45 heures, sans supplément de rémunération.
- Autorisations possibles jusqu'à 60 heures.

CRITIQUE COMMUNISTE publiera un dossier sur les nationalisations dans son prochain numéro.